



Traité Yebamot

Michna 11 - Chapitre 13

גדולה וקטנה--בא היבם על הגדולה, וחזר ובא על הקטנה, או
שבא אחיו על הקטנה--לא פסל את הגדולה; בא היבם
על הקטנה, וחזר ובא על הגדולה, או שבא
אחיו על הגדולה--פסל את הקטנה. רבי אליעזר אומר, מלמדין
את הקטנה שתמאן בו.

Une majeure et une mineure : si le beau-frère a eu des rapports avec la majeure puis avec la mineure, ou bien c'est un autre frère qui a eu des rapports avec la mineure n'est pas devenue interdite au premier beau-frère. Mais si le beau-frère a eu d'abord des rapports avec la mineure, puis avec la majeure, ou bien c'est un autre frère qui a eu des rapports avec la majeure, la mineure est devenue interdite au premier beau-frère. Rabbi Eli'ézer dit : on conseille à la mineure de refuser.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 2 (Binyamin Benhamou)

Enfin en livre, les fameuses histoires racontées en vidéos par Binyamin Benhamou. Emouvantes et inspirantes, ces histoires sont à lire et à relire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions